

cette question d'une ligne transatlantique rapide, que les deux partis se sont engagés à établir.

Relativement à la commission internationale, il n'y a eu aucun changement depuis la dernière session. Cette commission n'a pas été dissoute, elle existe encore, et nous avons l'intention de reprendre le cours des négociations le plus tôt possible. Mais mon honorable ami sait que lorsque nous nous sommes séparés, les conditions n'étaient pas favorables à la continuation des négociations. D'abord, nous avons eu ici nos élections générales, les Etats-Unis ont eu les leurs, et avant d'en connaître le résultat, il était impossible de reprendre les négociations. Mais quand la présente session sera terminée, et que le congrès américain aura mis fin à ses travaux, nous pourrons reprendre les négociations, je n'en doute pas, et, je l'espère, en venir à une conclusion satisfaisante.

Je n'aborderai pas tous les sujets qui ont été traités, comme par exemple, la question des frontières de l'Alaska dont, il me fait peine de le dire, je n'entrevois pas encore la solution définitive. L'attitude et la ligne de conduite que les Américains ont adoptées, et l'attitude que nous avons prise nous-mêmes sont telles, qu'il semble presque impossible de concilier les prétentions opposées. Si je n'étais pas moi-même membre de la commission, je pourrais peut-être parler plus ouvertement ; mais sans oser critiquer la position que les commissaires américains ont prise, je dirai que nous pouvons espérer que, dans le cas où il nous serait impossible d'arriver à un règlement honorable de la question en litige, nous pourrions, au moins, faire un compromis honorable. Entre des pays comme les Etats-Unis, d'un côté, et le Canada et la Grande-Bretagne, de l'autre, je suis convaincu qu'il n'y a aucune difficulté à un règlement équitable de la question en que l'on ne puisse régler par un compromis ou un arbitrage. Si nous ne pouvons pas nous-mêmes arriver à un arrangement, nous pouvons certainement nous entendre pour nommer une puissance amie qui agira comme tiers arbitre. En attendant, nous avons pris une mesure qu'il était opportun d'adopter dans une affaire de grande importance. Il est possible qu'à tout instant, l'on découvre de l'or dans cette région, et, à en juger par le caractère des hommes qui risquent leur vie à la recherche du précieux métal, nous savons qu'à moins que nous ne connaissions exactement où l'or peut se trouver, sur le territoire du Canada ou sur celui des Etats-Unis, il pourrait surgir de graves complications dans le cas où les frontières ne seraient pas déterminées d'une manière définitive. En conséquence, nous sommes convenus d'une frontière provisoire, qui servira de frontière tant que la question ne sera pas résolue, et elle a été fixée par les géographes des deux pays. Bientôt, je pourrai déposer sur le bureau de la Chambre le

Sir WILFRID LAURIER.

rapport de la commission. Mais pour le moment, nous avons une frontière provisoire, et les deux pays conviennent de s'en tenir à ce règlement, d'après lequel leurs droits respectifs doivent être fixés.

M. BORDEN (Halifax) : La frontière provisoire est-elle entre les frontières des parties contestantes, ou est-elle plus rapprochée de l'une des frontières en litige qu'elle ne l'est de l'autre ?

Le PREMIER MINISTRE : Elle tient de la nature d'un compromis adopté par les deux parties. Toutefois, je dirai que ce n'était pas là l'idée qui nous a inspirés lorsque nous sommes convenus d'abandonner la question des frontières. L'idée principale que nous avions alors et qui nous a guidés, était peut-être de fixer la frontière à un endroit où elle serait plus commode pour le commerce sur la route de Dalton, ainsi que sur le canal de Lynn, partie de la région la plus fréquentée.

Je crois avoir répondu à toutes les questions que m'ont posées mes honorables amis. A l'exemple de l'honorable chef de la gauche (M. Borden), je n'aborderai pas maintenant de sujets contentieux. Il me sera agréable, lorsque l'honorable député exposera le programme politique de son parti, de l'examiner avec un plus grand soin. Pour terminer, je dirai aux honorables députés de la gauche, que notre politique sera la même que pendant les quatre dernières années, politique que le peuple du Canada a approuvée d'une manière si complète le 7 novembre.

La motion de M. Guthrie est adoptée.

Le PREMIER MINISTRE : Je propose :

Que la dite adresse soit enluminée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé.

La motion est adoptée.

ORATEUR SUPPLEANT.

Le PREMIER MINISTRE : Je propose :

Que M. Peter McDonald, député du comté de Huron-est, soit nommé orateur-suppléant.

La motion est adoptée.

SUBSIDES—RAPPORT DE L'AUDITEUR GENERAL ET AUTRES.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je propose que la Chambre se forme demain en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. BORDEN (Halifax) : Quand le ministre des Finances (l'honorable M. Fielding) compte-t-il soumettre le budget ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Bientôt.